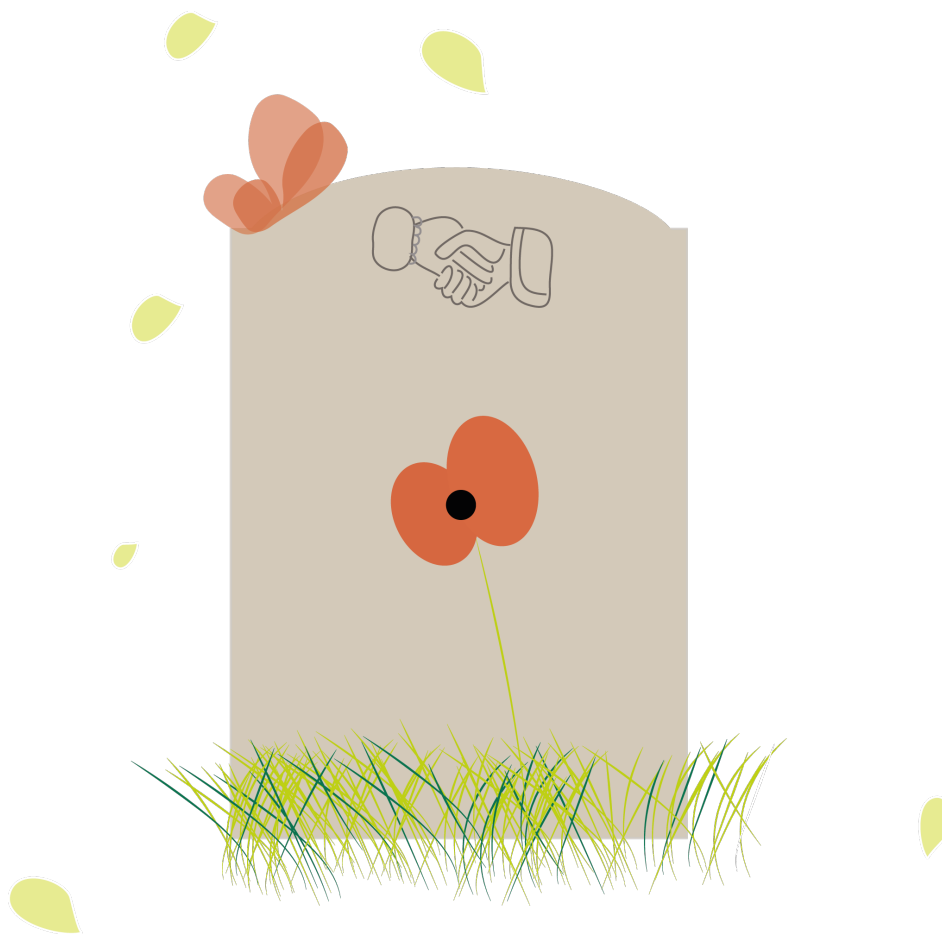
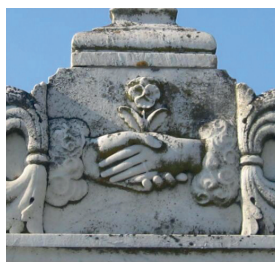


Le Printemps des cimetières

Edition 2017



Dossier de participation



En partenariat avec :

Le Printemps des cimetières

Rendez-vous au coeur des jardins de pierre...

Le *Printemps des cimetières* est né de la volonté de mettre en valeur le patrimoine funéraire et ses différents aspects. Pour susciter l'intérêt du grand public vis à vis de ces espaces publics, nous souhaitons proposer une découverte de ces lieux en organisant des visites guidées et différentes animations sur l'ensemble de la région.

Ouvrir son cimetière aux visiteurs est l'occasion de raconter l'histoire locale, de découvrir l'évolution sociale ou encore de mettre en avant des savoir-faire. Les cimetières, en tant que parcs publics funéraires, présentent également un intérêt paysager et sont souvent des réserves de biodiversité où dialoguent la pierre, le métal et les végétaux. Le cimetière est un lieu unique dont la découverte peut se faire par de multiples approches.

Pour donner une dimension régionale à cet évènement, nous invitons tous les acteurs du patrimoine funéraire en Auvergne-Rhône-Alpes à proposer des visites et des animations à destination d'un public de passionné ou de néophytes curieux.

La deuxième édition du *Printemps des cimetières* se déroulera le **dimanche 21 mai 2017**. Afin de rassembler le plus grand nombre, cet évènement est entièrement **gratuit** pour les participants comme pour les organisateurs.

Pourquoi le Printemps ?

Pourquoi ne pas organiser un tel évènement à la Toussaint ? Le printemps est le moment où la nature reprend vie, les jardins se réveillent et se parent de leurs plus beaux atours ; c'est également la période la plus favorable pour observer la variété de la biodiversité, flâner, et découvrir le cimetière sous un jour nouveau.

L'édition 2016 en chiffres :

1^{ère} édition

48 organisateurs

55 sites ouverts sur 51 communes

100 articles parus dans la presse

1 500 à 2 000 visiteurs sur la journée

Principe de l'évènement :

Quel est l'objectif du *Printemps des cimetières* ?

Fédérer les acteurs du patrimoine funéraire de la région Auvergne-Rhône-Alpes autour d'une journée d'actions communes pour faire découvrir ce patrimoine méconnu au grand public. Afin de faire adhérer un maximum de structure, la participation au *Printemps des cimetières* est entièrement gratuite.

Qui peut participer ?

Le *Printemps des cimetières* est ouvert à tous. Que vous soyez une association, une collectivité territoriale, adhérent ou non à Patrimoine Aurhalpin, si vous souhaitez faire découvrir votre cimetière vous avez votre place dans cet évènement.

Comment valoriser mon cimetière ?

L'organisation de visites guidées constitue généralement la principale animation, mais vous pouvez également proposer des conférences, des démonstrations de savoir-faire et de nombreuses autres activités.

Sensibiliser les visiteurs à l'histoire des sépultures et de la commune :

Certaines sépultures racontent une histoire particulière, que ce soit celle d'une personne illustre ou inconnue, une histoire personnelle qui est souvent étroitement mêlée à l'histoire de la commune, notamment pour certaine famille vivant sur place depuis plusieurs générations.

Valoriser l'art funéraire et les savoir-faire :

Derrière chaque sépulture, il y a le travail d'un artisan, un savoir-faire particulier. Mettre en valeur les sépultures remarquables permet d'établir un lien avec une riche tradition funéraire. N'hésitez pas à convier des marbriers, ferronniers, céramistes, graveurs, sculpteurs, etc., et ainsi réaliser des ateliers de démonstration ou des ateliers d'initiations.

Le cimetière, un véritable jardin :

Comme tout jardin, le cimetière présente une dimension végétale importante, avec une biodiversité variée. Souvent « îlots de verdure » au cœur des agglomérations, le cimetière joue parfois le rôle de réserve écologique pour de nombreuses espèces animales, et notamment pour ce qui concerne l'avifaune.

Découvrir l'évolution et les différentes approches de la société face à la mort :

Chaque confession religieuse a une approche différentes de la mort et des rites funéraires qui lui sont propres. La visite d'un cimetière confessionnel permet de faire découvrir un rite funéraire spécifique aux visiteurs. Le cimetière est également un témoin de l'évolution sociale du rapport à la mort.

La Charte du participant :

Chaque organisateur du *Printemps des cimetières* s'engage à :

- Assurer la gratuité de la totalité de ses visites guidées, conférences, ou de toutes autres animations organisées dans le cadre de cet évènement ;
- Être en possession d'un contrat de responsabilité civile en cours de validité ;
- Avoir obtenu une autorisation écrite de la part de la commune gestionnaire du cimetière concerné ;
- Assurer la promotion du *Printemps des cimetières* en amont de l'évènement ;
- Utiliser les éléments de communication fournis par Patrimoine Aurhalpin, et respecter la charte graphique de l'évènement ;
- Relayer la communication de l'évènement via son site internet et les réseaux sociaux ;
- Mobiliser les forces vives des structures organisatrices, et être présent en nombre suffisant le jour de l'évènement pour assurer les visites et gérer les flux de visiteurs ;
- Respecter la dimension «privée» des cimetières, et à veiller à la bonne cohabitation entre les familles venues se recueillir et les visiteurs ;
- Se référer au règlement intérieur du cimetière (comportement décent, tenue correcte, etc.).

Patrimoine Aurhalpin s'engage à :

- Fournir un kit de communication à chaque participant (logos du *Printemps des cimetières* et de Patrimoine Aurhalpin notamment) ;
- Créer gratuitement une affiche et d'un flyer personnalisés pour chaque site participant, disponible en version numérique ;
- Diffuser gratuitement à tous les participants un programme de l'évènement sous la forme d'un livret (100 exemplaires par structures) ;
- Communiquer le plus largement possible sur l'évènement global et sur l'ensemble des sites participants ;
- Développer une page internet spécifique pour l'évènement avec une cartographie interactive.

En aucun cas Patrimoine Aurhalpin ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation matériel sur les lieux de visite ou en cas de dommage corporel ou matériel survenant lors de l'évènement.

J'ai pris acte de la charte du *Printemps des cimetières* et je m'engage à la respecter.

Le __ / __ / ____

Siganture précédée de la mention « lu et approuvé »

Bulletin de participation :

Structure participante :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Courriel :

Personne référente :

Fonction :

Courriel :

Animation(s) proposée(s) :

.....

.....

.....

.....

Éléments à joindre :

- Bulletin de participation rempli à retourner :
Patrimoine Aurhalpin, Fort de Vaise, 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon, ou
par courriel à l'adresse contact@patrimoineaurhalpin.org
- Charte du participant signée précédée de la mention «lu et approuvé»
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Lettre d'autorisation de la commune gestionnaire du cimetière concerné

La date limite des inscriptions est fixée au mardi 31 janvier 2017.

Pour assurer la communication, il est impératif de nous fournir :

- Logo de votre structure, au format JPEG, en qualité 300 dpi, ainsi que celui de vos partenaires
- Deux ou trois photographie d'éléments remarquables du cimetière que vous proposez pour l'évènement, au format JPEG, en qualité 300 dpi

Nombre d'exemplaires souhaités pour le livret : 20 50 100

Je peux venir chercher mes livrets au siège de patrimoine Aurhalpin.

J'ai pris connaissance de la Charte de qualité et s'engage à respecter ses fondamentaux

Date et signature

Association, fondation, entreprise, collectivité, établissement public, professionnel, passionné,...

Adhérez à Patrimoine Aurhalpin pour soutenir ses actions :
information, sensibilisation, valorisation, ... pour tous les patrimoines de la région.

Adhérez à Patrimoine Aurhalpin pour mettre en avant vos projets à l'échelle régionale.

UNE PARTIE DES DONNÉES QUE VOUS NOUS TRANSMETTEZ SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION.

ELLES SONT INDIQUÉES PAR LE SIGNE SUIVANT *

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS QUE TOUT OU PARTIE DES DONNÉES INDIQUÉES SOIENT RENDUES PUBLIQUES, MERCI DE LE NOTIFIER PAR ÉCRIT SUR CE BULLETIN.

- ADHÉSION INDIVIDUELLE -

CIVILITÉ *: MADAME MONSIEUR
NOM *: PRÉNOM *:
FONCTION *:
ADRESSE :
COURRIEL (VOUS POUVEZ EN MENTIONNER PLUSIEURS) :
TEL. : SITE INTERNET *:

- ADHÉSION PERSONNE MORALE -

STRUCTURE *:

RESPONSABLE : CIVILITÉ *: MADAME MONSIEUR
NOM *: PRÉNOM *:
FONCTION *:
ADRESSE PUBLIQUE *:
COURRIEL PUBLIC *:
TEL. PUBLIC *: SITE INTERNET *:

PERSONNE CONTACT (SI DIFFÉRENT) : CIVILITÉ *: MADAME MONSIEUR
NOM *: PRÉNOM *:
FONCTION *:
ADRESSE DE CONTACT :
COURRIEL DE CONTACT (VOUS POUVEZ EN MENTIONNER PLUSIEURS, EN INDIQUANT LES NOMS, PRÉNOMS ET FONCTION DES DESTINATAIRES) :
.....
TEL. DE CONTACT :

désire adhérer à Patrimoine Aurhalpin

- et vous prie de trouver ci-joint sa cotisation annuelle (45 euros) par chèque à l'ordre de Patrimoine Aurhalpin.
 et vous prie de lui adresser une facture pour paiement par mandat administratif.

Je désire un reçu : OUI NON

DATE :/...../.....

SIGNATURE :

AIN
ALLIER
ARDÈCHE
CANTAL
DRÔME
ISÈRE
LOIRE
HAUTE-LOIRE
PUY-DE-DÔME
RHÔNE
MÉTROPÔLE DE LYON
SAVOIE
HAUTE-SAVOIE